



# Union Sportive Multiactivité de Viroflay

Club Omnisport fondé en 1971 – N° 5904

N° d'agrément DDJS : 78 S 97 – Siret USMV : 785158981 – Urssaf 780330141840001011

## **PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2016 DE L'UNION SPORTIVE MULTIACTIVITÉ DE VIROFLAY**

En préliminaire, je tenais à vous préciser que Monsieur Pascal Mossé, Conseiller Municipal délégué au sport m'a averti qu'il était retardé par ses obligations professionnelles et vous prie de l'en excuser.

Mesdames, Messieurs,

Les adhérents de l'USMV,

Les parents d'adhérents,

M. Mittelette, Commissaire aux Comptes et sa collaboratrice E. Mittelette,

Les membres suivants du bureau :

Alain Clément (Vice-Président), Dominique Égal (Trésorier adjoint), Henri Guillet (Secrétaire général),  
Jacqueline VÉZIN (Membre)

Catherine Chevalier, trésorière générale de l'USMV et Françoise, Directeur Associatif m'ont informé de leur empêchement à participer à cette Assemblée Générale et vous prient de les en excuser.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle est ouverte à 20h15 par le Président de l'USMV, Jean-Pierre Rouillé.

Elle va se dérouler selon l'ordre du jour suivant :

- 1) Quorum
- 2) Approbation du procès-verbal de l'AG 2013-2014
- 3) Rapport moral du Président
- 4) Rapport financier de la Trésorière
- 5) Rapports du Commissaire aux Comptes
- 6) Approbation des comptes clos au 31/08/2015, quitus et affectation du résultat 2014-2015
- 7) Approbation du budget 2015-2016
- 8) Rapport d'activités du Secrétaire
- 9) Élection de quatre membres au Conseil d'Administration

### **ALLOCUTION DE BIENVENUE**

Jean-Pierre Rouillé remercie Monsieur Bernard Sérénari, président d'honneur de sa présence ainsi que les participants d'être venus si nombreux.

### **1. QUORUM**

141 adhérents sont présents ou représentés. Le quorum est ainsi dépassé et l'assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 11-4 des statuts.

## **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AG 2013-2014**

Le compte-rendu de l'A.G.O. 2013-2014 a été envoyé en pièce-jointe à la convocation à l'Assemblée de ce soir.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le procès-verbal de l'AGO 2013-2014.

Contre : 0

Abs : 0

### **Approbation**

**Le rapport moral est adopté à l'unanimité.**

## **3. RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT**

Le présent rapport moral a pour objet de faire le point de la saison écoulée.

La dernière Assemblée Générale Ordinaire a eu lieu le 16 décembre 2014.

La saison 2014-2015 a été consacrée, sur le plan administratif et comptable, au toilettage de tous les contrats de travail des éducateurs sportifs pour les « mettre en phase » avec la Convention Collective. Il a fallu du temps et de l'énergie pour aboutir à la signature des avenants car ils ont été négociés un par un, dans le dialogue et sans aucun litige au final (un seul cas reste à régler et sera réglé rapidement).

Tous les éducateurs sportifs sous contrats sont désormais à jour de leur carte professionnelle (ou sont sur le point de l'obtenir).

La comptabilité est désormais mieux suivie. Les bureaux du Central ont été transférés cet été dans des locaux recentralisés, rénovés, plus clairs et finalement plus opérationnels.

Nous devons y voir la volonté du Conseil Municipal de soutenir l'action de l'USMV qui sert quotidiennement les viroflaysiens.

La section football a retrouvé le chemin de tous les équilibres : baisse de la masse salariale, augmentation des cotisations notamment. Ce qui n'empêche pas la qualité puisqu'elle a obtenu le label Fédéral (après le label régional) pour son école de foot. La non homologation du Stade des Bertisettes pour les matchs officiels au-delà de 15 ans la pénalise toujours.

Au niveau des installations sportives, les tennis de la Chaumière, dont la quasi-totalité des frais d'entretien sont à la charge de l'USMV ont besoin d'être agrandies par la couverture de 2 courts supplémentaires qui permettrait d'accueillir plus d'adhérents, notamment des enfants qui sont sur liste d'attente.

Le projet a beaucoup avancé au cours de l'année 2015 grâce à l'action de Pascal Mossé et de son équipe. La décision a été votée en Conseil Municipal et son lancement est donc désormais officiel.

Ce serait une grosse bouffée d'oxygène pour l'USMV et au-delà de la section tennis car ce projet réalisé libérerait la bulle des Prés aux Bois au profit d'autres sections (et/ou de nouveaux sports) et permettrait mécaniquement un meilleur équilibre budgétaire.

Nous suivons également le renouvellement de délégation de service public de la piscine qui arrive à terme à la fin de l'année. L'USMV, en tant que grande association représentant des usagers est associée au processus mais nous ne connaissons pas, à ce jour, l'importance des travaux d'entretien qui pourraient nécessiter ou pas une fermeture momentanée éventuelle, ni sa durée.

Également pour le gymnase des Prés aux Bois où des travaux de réfection du parquet du sous-sol devraient être engagés en 2016.

Le 15 avril 2015, le renouvellement de la Convention d'Objectifs a été signé. C'est un document légalement obligatoire indispensable pour fixer les relations entre la Mairie et l'USMV sur nos objectifs

Le 23 juillet 2015, a été signé le partenariat avec Go Sport Vélizy qui doit être un point de départ de notre recherche de financements nouveaux.

Sur le plan financier, l'état des comptes au 31 août 2015 contrôlés par le Commissaire aux Comptes fait ressortir un bilan à 1 326 085 € avec un résultat courant en déficit de 63 696 € soit 9,34 €/adhérent (4 210 adhérents).

Ce qui signifie en clair que l'USMV a dépensé 63 696 € de plus qu'elle en a encaissé.

Le résultat final est ramené finalement à - 39 335 € une fois pris en compte quelques provisions.

Catherine Chevalier, la trésorière Générale vous donnera des détails dans son rapport. Ce déficit devra être puisé sur le fonds associatif qui venait d'être ré-abondé à la fin de l'exercice précédent à hauteur de 2 mois de masse salariale. Inutile de vous dire que nous ne pourrions renouveler l'opération déficit deux années de suite, surtout dans de telles proportions, dans un contexte de subventions qui n'augmentent pas contrairement à nos charges (notamment fédérales) qui continuent et continueront à augmenter.

Il faut souligner que la masse salariale (909 368 €) est nettement supérieure à nos recettes de cotisations (663 918 €). Ce qui signifie que certains salariés sont rémunérés en partie par des subventions.

Subventions qui n'augmentent pas (Conseil général), difficiles à obtenir (CNDS – Centre National pour le Développement du Sport) ou qui stagnent (Subvention Communale) malgré le nombre d'adhérents de plus en plus nombreux.

Preuve que, malgré tout, nos activités plaisent, preuve que l'USMV est reconnue.

Le détournement de fonds au sein de la section football a été jugé devant le Tribunal de Versailles, le 22 septembre 2015. Frédéric Mussard a été condamné à rembourser la somme de 22 275 € (+ 1 500 € de frais). Nous avons reçu 5 000 € à l'issue de l'audience et le Tribunal lui a accordé un délai jusqu'au 28 juin 2016 pour rembourser la différence (18 775 €). Cette affaire n'est donc pas encore totalement résolue.

Je profite de ce moment pour souligner une nouvelle activité : le lancement de la boxe anglaise. Cette activité a bien démarré et a déjà atteint les effectifs fixés.

L'USMV a participé au week-end du bien-être les 10-11 et 12 avril 2015 (sections Qi Gong, Tai Chi Chuan, Yoga, gym douce (GV) et Randonnée). Notre participation a été très appréciée au-delà du club permettant de mieux faire connaître nos activités à ceux qui ne les connaîtraient pas encore et la Mairie nous a proposé de renouveler l'expérience en 2016.

Je rappelle nos activités traditionnelles : le sport au quotidien, en direction des jeunes et des moins jeunes, des adhérents en situation de handicap, la pratique du sport loisirs et du sport en famille et, bien entendu, de la compétition qui me tient particulièrement à cœur, colonne vertébrale de nos sections.

Je ne rentrerai pas dans le détail des compétitions et événements sportifs. Le secrétaire général le fera complètement dans son rapport d'activité.

Je voudrai finir par les perspectives d'avenir. Nous allons continuer, si vous nous soutenez, la réorganisation et la professionnalisation du Central pour arriver à une gouvernance qui permette aux sections d'être un point d'appui constant dans les problèmes juridiques, DRH et comptables par une gestion rigoureuse des cotisations et des subventions publiques mais également des dépenses.

Ce sera indispensable. En effet, les contrôles DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) s'intensifient. L'URSSAF est de moins en moins tolérante vis-à-vis du mouvement associatif.

D'autre part, les aides publiques seront limitées et contrôlées.

Un gros travail a été réalisé par la Commission Informatique qui va permettre d'aboutir à la création d'un fichier commun de tous les adhérents. La sécurité vérifiée et donc garantie par l'équipe permettra ensuite les inscriptions en ligne puis le paiement en ligne. Tout ceci pour un coût modique car le système sera géré sur le mode associatif.

Je tiens à remercier Alain Clément, Antoine de Lobel-Mahy, Jean-Luc Servin et Fabien Lebret (+ l'équipe de la plongée) pour ce travail de professionnels effectué bénévolement au profit de tous.

Ils pousseront même leur travail jusqu'au point de basculer eux-mêmes les fichiers sections vers le fichier créé.

L'USMV n'aurait jamais eu les moyens de financier un cabinet privé multidisciplinaires pour aboutir à ce résultat. Je veux ici, ce soir, devant vous, souligner l'idée noble du bénévolat... qui facilitera la gestion administrative dans les sections, supprimera du travail rébarbatif et évitera des erreurs de saisie.

Par la suite, bien entendu, les sections seront accompagnées par une formation. Comme d'autres seront organisées au fur et à mesure que les procédures et pratiques nouvelles seront mises en place.

Nous continuerons notre politique de formation grâce aux financements AGEFOS.

Cette année a vu la réussite d'une de nos professeurs au BPJEPS judo et d'un jeune au CQP tennis.

L'USMV a obtenu l'agrément pour recevoir des jeunes en service civique. N'hésitez pas à le proposer dans les sections.

J'avais dit en Conseil d'Administration que 2 ou 3 ans seraient nécessaires pour mettre en place une structure solide. C'est le temps qu'il nous faut pour garantir la pérennité de l'USMV et la pratique du sport géré en associatif. Nous arrivons au seuil de la 3<sup>ème</sup> année et je doute que cette année soit suffisante pour régler tous les problèmes permettant de placer l'USMV sur l'orbite du 21<sup>ème</sup> siècle.

Dans l'intervalle, nous fêterons les 45 ans de l'USMV qui ont commencé dimanche dernier par le cross de la Sablière avec cette année, grâce au soutien actif du Service Communication de la Mairie, une campagne d'affichage sur les 17 grands panneaux, puis le 1<sup>er</sup> mai par le 2<sup>ème</sup> tournoi de tir à l'arc sur le Stade des Bertissettes, puis le tournoi de l'Euro-foot à la Pentecôte (avec les jeunes d'Hassloch), le gala des arts de combat le 28 mai à Gaillon (avec la participation du judo-club d'Hassloch) et les organisations habituelles.

Je tiens à remercier Pascal Mossé, Paola Pilichiewicz et Antoine Beis, Conseillers Municipaux, Maxime Ramiroz du Service des Sports, pour leur engagement, leur disponibilité et leur aide au quotidien mais également pour l'organisation des manifestations sportives que l'USMV a organisées en 2015 et organisera en 2016. Je remercie également Mme Magne du Service financier, Mme de Veyrac du Service Communication ainsi que les maires-adjoints notamment Louis Le Pivain et Vincent Guillon pour leur écoute.

Je remercie bien entendu tous les salariés qui font le maximum au quotidien, les bénévoles qui donnent toujours plus, les commerçants et artisans qui nous apportent une aide précieuse et indispensable. Je n'oublie pas les services techniques souvent sollicités et la Mairie pour le versement de la subvention communale et la mise à disposition des installations sportives de la Commune.

Je vous remercie de votre attention.

J'ai voulu ce rapport moral aussi complet et précis que possible et vous en demande l'approbation.

#### **4. RAPPORT FINANCIER DE LA TRÉSOSRIERE**

En l'absence de Catherine Chevalier, trésorière générale, Dominique Égal, trésorier général adjoint, lit le rapport financier rédigé par Catherine Chevalier.

« J'aurais pu assister à cette AGO en janvier comme initialement prévu. Du fait du changement de date intervenu en décembre dernier, je ne pourrai pas être présente et vous prie de m'en excuser.

Pour rappel : en décembre 2014 en conclusion du rapport de l'A.G. 2013-2014, il était déjà indiqué :

*« Pour les exercices à venir, le Bureau avec l'aide du Conseil d'Administration devra travailler à l'augmentation des ressources de l'association ».*

Ce qui était alors une recommandation est devenu aujourd'hui une obligation.

Rappelons que nos ressources propres se composent de :

- **l'adhésion** à l'USMV : elle est le socle et elle légitime l'existence de l'USMV qui permet aux sections de fonctionner.
- **des cotisations** aux activités régulières des sections ; elles servent à payer tout ou partie des frais d'encadrement et de fonctionnement des sections ainsi qu'une quote-part du coût du central.
- **des participations** aux stages et autres animations ponctuelles.

Par ailleurs, il faut rappeler que les **licences** ne sont pas des recettes pour notre association mais une collecte auprès du public intégralement reversée aux Fédérations. La licence ne doit pas être confondue avec les autres droits dont l'adhérent doit s'acquitter. L'USMV est une entité indépendante des fédérations et libre de sa politique tarifaire. Aucune fédération ne pourrait nous aider en cas de difficulté. A l'inverse, notre santé financière nous permet de proposer des affiliations et d'adresser des licenciés aux fédérations.

L'affiliation à une fédération est une charge pour les sportifs. Le choix de s'affilier ou non, pour les sections pour lesquelles la compétition n'est pas essentielle, doit être débattu avec l'ensemble des membres de la section.

L'assurance n'est pas un argument à prendre en compte. En effet l'USMV doit être assuré pour exister et elle l'est.

Je crois ce bref exposé utile à la bonne compréhension de l'organisation et du financement du sport, notamment de compétition.

### **Concernant les charges :**

Depuis mars 2014, le Bureau avec les directeurs des sections concernées par des difficultés, a analysé leur fonctionnement : montant des dépenses et recettes, absence d'encadrement démocratique, perte d'effectif, problème de locaux, etc.

Les dépenses qui pouvaient être réduites l'ont été. Des analyses fines des besoins réels d'encadrement ont été faites.

*Ne pas vouloir payer pour ceux qui dépensent trop*, argument utilisé par les sections qui s'estiment équilibrées ou excédentaires, n'est donc plus d'actualité. De nouveaux directeurs se sont constitués et il nous appartient de les soutenir afin que l'offre sportive puisse être diversifiée.

Il est important de revenir sur la notion de sections *dites excédentaires ou déficitaires* qui n'a pas lieu d'être. Les sections sont les parties d'un seul et même budget et participent ensemble au résultat et au bilan de leur même association, l'USMV.

Or, depuis le renforcement nécessaire du central et la diminution des subventions, il faut revoir le montant de nos propres recettes. Le résultat courant de l'exercice 2014-2015 est déficitaire de 63 693 €, l'exercice 2015-2016 le sera sans doute.

Dans notre budget ces 60 000 € de perte représentent le coût de l'entretien de l'infrastructure des tennis (électricité, gardiennage, espaces verts...)

**Nos réserves** d'un montant de 151 472 € au 31 août 2014 permettront de faire face à deux années de transition déficitaire (2014-2015 et 2015-2016). Cela nous donne certes le temps de réfléchir au moyen d'augmenter nos recettes, mais nous privera de cette sécurité et ne pas être un mode de fonctionnement durable. Chacun le comprend.

L'exercice 2016-2017 devra être équilibré et aussi intégrer une charge de reconstitution de réserves.

Accroître nos recettes d'environ 45 000 € supplémentaires serait suffisant pour 2016-2017 si nous pouvons maintenir un effectif limité à 3 personnes au central :

- **l'adhésion** peut être une solution.

- à défaut, une augmentation des cotisations pourrait être mise en place en fonction du profil de chaque section.

Cette deuxième solution a été retenue. C'est pourquoi nous ne vous proposons pas d'augmenter l'adhésion.

Je vous remercie de votre attention, mais avant de terminer mon intervention je souhaiterais vous dire encore quelques mots.

Nous tous, membres du bureau essayons de mettre du solidaire et du collectif dans notre travail au sein de l'USMV. Je crois bon de rappeler qu'un club omnisports est fondé sur une communauté d'intérêts. Qu'il ne peut bien fonctionner qu'avec l'implication de chacun de ses membres et dans un but d'intérêt collectif.

Que la discipline est la base d'un fonctionnement stable et fluide. Sans elle, la structure n'a pas d'avenir. Elle n'est pas synonyme d'obéissance, mais plutôt d'adhésion volontaire au respect des règles sociales et juridiques. Elles peuvent paraître contraignantes à chacun, mais elles facilitent le travail de tous au bout du compte.

Les membres du Conseil d'Administration acceptent la lourde charge de mandataire social au sein du Bureau, au profit de chaque section. Le travail ingrat qu'ils accomplissent avec compétence et énergie mérite votre respect et votre soutien. Les évolutions qui vont être proposées avec l'aide de jeunes informaticiens enthousiastes seront de bons outils.

Le mode associatif au plus près du public est le meilleur choix économique pour gérer des activités sociales, sportives, culturelles à moindre coût mais pour cela il faut que des bénévoles s'engagent et qu'ils puissent durer.

Merci à ceux qui rejoindront le Conseil et à ceux qui continuent.

Merci aussi à notre nouvelle directrice qui s'investit sans compter et apporte sa grande compétence.

Je me suis engagée au cours de ces trois années pour essayer de donner un cadre associatif plus solide à l'USMV et je souhaite que le travail accompli, avec mes collègues du bureau, continue dans cette voie. Pour faire évoluer une organisation l'entrée de personnes nouvelles permette d'enrichir la réflexion et les pratiques.

Le prochain trésorier général de l'USMV peut être assuré de mon aide lors de sa prise de fonction, tout comme j'ai pu compter sur Claude Perrin mon prédécesseur. »

## **5. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Monsieur Mittelette, Commissaire aux Comptes, présente son rapport et approuve les comptes sans réserves.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 612-5 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement

## 6. APPROBATION DES COMPTES CLOS AU 31/08/2015, QUITUS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014-2015

Le trésorier général adjoint explique les principaux mouvements tant sur les recettes que sur les dépenses.

DEBIT	31/08/2015	CREDIT	31/08/2015
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	
Achats	19 268 €	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	6 801 €
Variation de stocks	-1 798 €	Manifestations	74 447 €
Autres charges externes	352 934 €	Cotisations Licences	723 559 €
Impôts, taxes et versements assimilés	31 517 €	Stages internes	185 805 €
Rémunération du personnel	647 638 €	Subventions d'exploitation	207 577 €
Charges sociales	230 588 €	Autres produits (activités annexes et locations cours)	15 969 €
Dotations aux amortissements	1 809 €		<b>1 214 158 €</b>
Dotations pour risques et charges	5 996 €		
Autres charges	5 329 €	<b>REPRISE SUR PROVISIONS</b>	<b>12 708 €</b>
	<b>1 293 281 €</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0 €</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>2 722 €</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>234 €</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>24 592 €</b>
		<b>SOLDE DEBITEUR (DEFICIT)</b>	<b>39 335 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 293 515 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 293 515 €</b>

### Remarques sur ce résultat :

#### 1) Sur les recettes :

Les recettes des activités sportives s'élèvent à 1 006 581 €

La subvention municipale de fonctionnement et de gros matériel budgétisée à hauteur de 215 000 € a été allouée pour 195 000 €.

Nous avons demandé une subvention exceptionnelle de 40 000 € pour atténuer le coût des départs de la secrétaire et de la comptable ainsi que de l'arrivée du directeur associatif. Cette somme n'a pas été allouée.

#### 2) Sur les dépenses :

Les postes « salaires et charges sociales » sont bien maîtrisés pour les sections et aussi pour le central dont le coût salarial baissera en 2015-2016.

### Première résolution

#### QUITUS ET APPROBATION DES COMPTES CLOS AU 31/08/2015

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport moral du président, le rapport de la trésorière générale et le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes donne quitus au Président et aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats, et en conséquence, elle approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2015 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Monsieur le Président rappelle que le résultat de l'exercice clos le 31 août 2015 est un déficit de 39 335,46 €.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit de l'exercice d'un montant de 39 335,46€ au compte « Fonds Associatifs », ramenant le montant de celui-ci à 83 844,61 €.

Contre : 0

Abs : 3

#### Approbation

Le rapport moral, le rapport de la trésorière générale, le rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes et l'approbation des comptes clos le 31 août 2015 sont adoptés à la majorité.

## 7. APPROBATION DU BUDGET 2015-2016

Le budget 2015-2016 est présenté par Dominique Égal et Alain Clément qui explicitent le tableau projeté aux participants.

### Union Sportive Multiactivité de Viroflay BUDGET SAISON 2015-2016

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
<u>MATERIEL/EQUIPEMENTS</u>	31 925 €	<u>VENTES</u>	7 708 €
<u>FOURNITURES</u>	33 458 €	<u>RECETTES ANNEXES</u>	66 540 €
<u>LOCATIONS /SOUS TRAITANCE</u>	18 549 €		
<u>ENTRETIEN &amp; REPARATION</u>	13 950 €		
<u>ASSURANCES &amp; FRAIS FEDERAUX</u>	94 857 €	<u>SUBVENTIONS</u>	228 012 €
<u>DIVERS</u>	18 704 €		
<u>INTERMEDIAIRES</u>	24 360 €		
<u>PUBLICITE</u>	12 745 €		
<u>DEPLACEMENTS &amp; RECEPTIONS</u>	102 556 €	<u>PRODUITS GESTION COURANTE</u>	910 454 €
<u>FRAIS POSTAUX ET BANCAIRES</u>	7 438 €		
<u>REMUNERATIONS BRUTES</u>	597 662 €	<u>PRODUITS FINANCIERS</u>	1 500 €
<u>CHARGES SOCIALES</u>	253 745 €		
<u>AUTRES CHARGES SOCIALES</u>	1 450 €		
<u>AUTRES CHARGES /PROV POUR RISQUES &amp; CHARGES</u>	3 400 €	<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	3 100 €
<u>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</u>	2 515 €		
<u>COTISATION 5 % USMV ADMIN</u>	34 507 €	<u>COTISATION 5 % USMV ADMIN</u>	34 507 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 251 821 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 251 821 €</b>

Nombre adhérents 2014/2015 : 4 210

dont Jeunes de moins de 18 ans : 1.963

## APPROBATION DU BUDGET 2015-2016

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver le montant du budget 2015-2016.

Contre : 0

Abs : 1

### Approbation

**Le budget de l'exercice 2015-2016 est adopté à la majorité.**

## 8. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SECRETAIRE

Henri Guillet, secrétaire général présente le rapport d'activités de la saison écoulée.

Ceci ne va pas sans chiffres avec leur côté un peu rébarbatif, mais ils sont quand même l'expression la plus simple et la plus concise de notre activité.

L'USMV en janvier 2015, ce sont 4 210 adhérents, soit 6 % de plus que l'année précédente. On pourrait penser que cette augmentation est liée à la réouverture de Gaillon, et cela est certainement vrai pour la boxe +43 %, pour les arts martiaux +30 % malgré les problèmes récurrents rencontrés aux arcades, le basket +22 %, le volley +20 % ou la GV +13 %, mais sûrement moins pour le Foot +69 %, le tir à l'arc +13 % ou la course à pied +13 %. D'autres sections marquent un peu le pas comme le tennis de table -32 %, la gym sportive -14 %, la natation -9 %, le yoga -5 % ou le tennis -4 %. Pour ce dernier, les projets de couverture de deux nouveaux courts permettront certainement une progression importante, car l'occupation actuelle des terrains par les enfants a tendance à un peu décourager les adultes.

Les adhérents de l'USMV sont à 73 % viroflaysiens, 47 % sont mineurs, ce sont des chiffres stables. Nous continuons notre marche en avant vers la parité avec 48 % de femme, grandement aidés en cela par la Gym vitalité qui en attire à elle seule 927, soit 93 % de son effectif et 45 % des femmes de l'Union.

L'évolution des effectifs de l'USMV est donc globalement très positive, marquant l'attachement des viroflaysiens à la pratique sportive, mais aussi l'activité et le dévouement de tous les bénévoles sans lesquels rien ne se ferait, montrant également la qualité des activités proposées et celle de leurs animateurs.

Conformément à la convention signée au printemps dernier avec la Mairie, nous avons souhaité développer ou maintenir nos activités en direction des familles et des enfants.

Réunissant des pratiquant de 2 à 90 ans et plus, ce sont plusieurs générations qui se retrouvent ainsi sous la même bannière. Les animations et les fêtes organisées par les sections sont l'occasion de rencontres festives et inter-générationnelles.

Citons les rencontres parents-enfant au tennis qui ont réuni plus de cent participants autour des cours et du barbecue, la fête de l'école de tennis, la fête de la Gym Sportive qui a vu 2 à 300 personnes un samedi de juin aux Prés aux Bois participer à des séances de gym ou assister à des démonstrations, le tournoi du muguet de tir à l'arc au Stade des Bertisettes etc...

Ce sont aussi beaucoup d'activités pour les enfants même très jeunes, et il faut en particuliers citer :

- **La Gym Sportive** avec sa centaine d'enfants de moins de 5 ans pratiquants mini ou baby gym, et autant environ d'enfants de 5 à 12 ans.
- **Le tennis** avec l'école qui a reçu pour les 5/6 ans et pour les 7/9 ans le label fédéral « club formateur » label qui n'a été accordé qu'à 5 clubs dans les Yvelines ; Le club a également été reconnu comme meilleurs club organisateur de tournois Galaxie des Yvelines ; Il s'agit de tournois pour les moins de 11 ans.
- **Le foot** qui a lui aussi reçu le label fédéral pour son école de football.
- Les cours de mini Basket.
- L'école des Sports.

C'est aussi des pratiques sportives non compétitives, et il faut citer la Gym vitalité avec ses 13 activités proposées à plus de 1 000 adhérents, la rando qui réunit régulièrement 10 à 20 participants à des marches de quelques heures, de la journée, du Week-end ou de la semaine, la plongée qui forme à la plongée en scaphandre ou en apnée et organise des sorties en Bretagne, en Méditerranée et même en Martinique, la section co-anime également un enseignement de biologie. Parmi les activités non compétitives, il faut également citer le yoga, et certains arts martiaux comme l'Aïkido, le Tai Chi Chuan, le Taï Jitsu Do, et le Viet Vo Dao.

Une mention spéciale pour le cross de la Sablière dont la 36<sup>e</sup> édition a eu lieu ce dimanche et a connu un grand succès avec 1 000 participants. Il donne certes lieu à un classement dans les diverses catégories mais c'est aussi une fête à laquelle beaucoup participent surtout pour le plaisir de courir ensemble et de se retrouver.

Mais l'USMV, ce sont aussi beaucoup de jeunes ou moins jeunes qui participent à des compétitions et je voudrais me faire l'écho auprès de vous de certains résultats qu'ils ont obtenus l'année dernière. Merci aux sections qui me les ont fait parvenir.

- **Gymnastique Sportive :**
  - 9 filles ont accédé à la finale régionale individuelle, dont Marina Talon, 9/ 37,
  - 3 équipes féminines ont accédé aux finales régionale avec 2 podiums départementaux et 1 en région,
  - 2 équipes ont accédé aux finales de zone et obtenu deux podiums départementaux,
  - 9 garçons ont participé à 2 compétitions régionales individuelles et obtenus 2 podiums avec Jean Henou 3/16 et Pierre Lebeau, 3/28,
  - 1 équipe masculine a participé à 3 compétitions régionale et obtenu un podium.

- ***Volley :***  
 Les minimes garçons et les juniors féminines sont champions des Yvelines et gagnent les interdépartementaux,  
 Les cadets terminent à la 2<sup>o</sup> place de leur championnat,  
 Les seniors se maintiennent en régionale et l'équipe FSGT accède à la haute poule.
- ***Tennis :***  
Jeunes :  
 Interclubs 9 ans filles : Place de 4<sup>o</sup> de la Ligue des Yvelines par Louane Fournier et Faustine Dufleid,  
 Interclub 12 ans garçons : vice-champions de 2<sup>o</sup> division Joseph Bouteiller, Victor Dufleid et Alex Bourgogne,  
 Inter-clubs 13/14 ans garçons : 6<sup>o</sup> de 2<sup>o</sup> division pour Alexandre Florence, Antoine Sergent et William Charveriat,  
 Grand prix des jeunes : Elvire Montagnon 1ere de la ligue des Yvelines en 9 ans,  
Seniors :  
 Interclubs seniors : l'équipe 1 messieurs remonte en pré-nationale pour la saison 2016,  
 Interclubs seniors : l'équipe 3 messieurs et l'équipe 2 Dames accèdent à la 3<sup>o</sup> division pour la saison 2016,  
 Seniors+  
 En pré-nationale Messieurs, les 45 ans sont 10<sup>o</sup> du championnat, et les 55 ans finissent 8<sup>o</sup>.

Bravo à tous ces compétiteurs qui portent haut les couleurs de L'USMV.

Parmi les activités de l'USM, il faut aussi citer les efforts de formations qui nous permettent d'avoir des formateurs diplômés. Ces efforts sont à poursuivre ou pour certaines sections à développer. Citons par exemple les arts martiaux où Sylvie Langlois en judo a obtenu 2 ceintures noires et un diplôme d'enseignement, Yann Gigout a partiellement validé son diplôme d'instructeur fédéral en Tai-Jitsudo, et Claude Eyrolles a terminé ses trois années de formation professionnelle au Qi-Gong. En Rando, 6 adhérents ont suivi le cursus d'animation 1<sup>er</sup> ou 2<sup>o</sup> niveau.

Mais en conclusion, n'oublions pas que toutes ces réalisations se font grâce à trois groupes d'acteurs aussi importants les uns que les autres.

Il s'agit des bénévoles, dont le travail, tant dans les sections qu'au Conseil d'Administration font vivre la structure au quotidien, aidés oh combien par les salariés du central.

Ce sont aussi tous les enseignants dans toutes les sections dont l'engagement le professionnalisme et la qualité humaine sont manifestement reconnus par des participants, chaque année, plus nombreux.

C'est enfin la Municipalité, dont le soutien nous est absolument indispensable, tant dans la mise à disposition et l'entretien des installations sportives, que par la subvention qu'elle nous accorde et sans laquelle l'activité sportive en particulier des enfants serait quasi impossible, et par le soutien et l'aide qu'elle nous apporte dans l'organisation de tout cela avec Maxime Ramiroz et notre Conseiller Municipal Délégué aux sports, Pascal Mossé.

Que tous soient ici remerciés, ainsi que vous pour votre attention.

## 9. ÉLECTION DE QUATRE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres sortants	Candidatures reçues
F. BELON C. CHEVALIER J. GOUZON JM. OVAZZA	S. CAILLAUD C. CHEVALIER J. GOUZON K. KRERARBA

### Deuxième résolution

#### ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Candidats	Nombre de voix obtenues/ 141	
CAILLAUD Stéphane	135	Élu
CHEVALIER Catherine	105	Élue
GOUJON Josette	141	Élue
KRERARBA Khalifa	140	Élu

L'Assemblée Générale Ordinaire, prenant acte des candidatures proposées et entérine les nominations des quatre administrateurs.

### Troisième résolution

#### POUVOIRS POUR FORMALITÉS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Avant de clore l'Assemblée Générale, Monsieur Mossé, Conseiller municipal aux sports, prend la parole et rappelle son soutien et celui de la municipalité au travail effectué par l'USMV dans son ensemble, et en garantissant qu'il poursuivrait ses efforts pour que les activités sportives puissent continuer à se développer à Viroflay.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.

Le président invite l'assistance à partager le verre de l'amitié.

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Henri GUILLET

Secrétaire



Jean-Pierre ROUILLÉ

Président de l'Omnisport

